

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION : RESERVATION DES REPAS

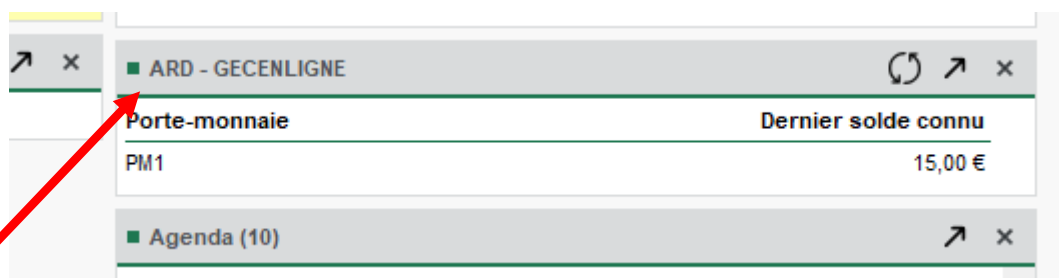
Le service de restauration s'engage dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, le chef de cuisine a donc besoin de connaître chaque jour le nombre de repas à préparer.

C'est pourquoi, **à compter du 06 septembre 2021, la réservation de repas est OBLIGATOIRE**. Votre enfant ne pourra pas déjeuner à la demi-pension du lycée sans réservation.

- Comment réserver ?

Allez sur le site Pronote de votre enfant ou de la personne qui a déclaré payer la cantine.

En haut à droite apparaît l'onglet « ARD-GEC en ligne ».



Cliquer sur le lien

Vous aurez alors accès à la plateforme qui vous permet de réserver les repas et de recharger la carte de cantine de votre enfant.



Paiement en ligne



Réservation



Historique des
opérations
financières



Historique des
paiements



Historique des
consommations



Mon compte



Aide en ligne

◆ Solde "PM1" au 01/09/2020 à 21:20 : 15,00 €

Réserve de repas

ACTUALISER

SEMAINE PRECEDENTE

Semaine du 07/09/2020 au 13/09/2020

SEMAINE SUIVANTE

Service	Lundi 07/09/2020	Mardi 08/09/2020	Mercredi 09/09/2020	Jeudi 10/09/2020	Vendredi 11/09/2020	Samedi 12/09/2020	Dimanche 13/09/2020
Midi	Service non réservable	Service non réservable	Service non réservable	0	0	Service non réservable	Service non réservable

VALIDER LA RÉSERVATION

ANNULER

Demande de confirmation

Veuillez vérifier vos demandes avant de confirmer :

Liste des demandes pour la période du 31/08/2020 au 11/10/2020

Date ↑	Service ↑	Type	Nombre
10/09/2020	Midi	Réserve	1

Détails du paiement

Solde PM1 au 01/09/2020 à 21:22 :	15.00 €
Midi :	
Réserve :	1 X 5.00 = 5.00 €
Total :	5.00 €
Solde du PM1 estimé après confirmation :	10.00 €

Avertissement : Merci de noter que le traitement de votre demande n'est pas immédiat. Votre requête sera traitée dans un délai allant de quelques minutes à plusieurs heures.

CONFIRMER

ANNULER

Attention : pour réserver un repas, le compte doit être suffisamment approvisionné. De plus, le débit du porte-monnaie ne s'effectue que le jour où le repas est pris.

Les réservations peuvent être ajoutées ou annulées **jusque 9h30 le jour même**. Vous pouvez réserver jusqu'à 6 semaines. Seuls les repas du midi et du soir sont à réserver, les petits déjeuners sont pris sans réservation.

Il est vivement conseillé de réserver ses repas plusieurs jours à l'avance, et surtout, le premier jour de rentrée après chaque période de vacances pour éviter tout oubli.

Pour les élèves internes, la réservation est obligatoire pour les repas du midi et du soir.

La réservation peut se faire depuis n'importe quel ordinateur ou téléphone.

TOUT REPAS RESERVE NON PRIS SERA FACTURE (vote du conseil d'administration du 02/07/2020).

En cas de difficulté, n'hésitez pas à joindre les services de l'intendance (Mme ROGER)